

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 140 (1998)

Heft: 2

Anhang: Bulletin 2/1998

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Bulletin 2 / 1998

Terminplan 1998 / Parution en 1998

Bulletin Nr.	Redaktionsschluss GST Deadline SVS	Versand Envoi
4/98	18.02.98	01.04.98
5/98	05.03.98	04.05.98
6/98	14.04.98	02.06.98
7/98	19.05.98	01.07.98
8/98	17.06.98	31.07.98
9/98	15.07.98	01.09.98
10/98	19.08.98	01.10.98
11/98	16.09.98	30.10.98
12/98	14.10.98	01.12.98

Editorial

Liebe Kolleginnen und Kollegen

Hand aufs Herz! Wann sind Sie zum letzten Mal mit Ihren Nachbarkollegen zusammengesessen und haben mit Ihnen geplaudert? Einfach so. Wann haben Sie Ihre Studienkollegin, die jetzt im BVET arbeitet, angerufen und sich nach ihrem Befinden erkundigt? Oder haben Sie Ihre Assistentin gefragt, ob sie eigentlich mit den Arbeitsbedingungen nach nunmehr einem halben Jahr immer noch zufrieden sei? Dass wir miteinander reden können, mache uns zu Menschen, hat Karl Jaspers einmal gesagt. Und nicht, dass wir uns von den Tieren durch die Tatsache unterscheiden, nie Zeit zu haben...

Überall dort, wo es an Kommunikation fehlt, sind Missverständnisse und daraus entstehende Probleme an der Tagesordnung. «Mit Dir rede ich nie mehr!» Kann man seine Kapitulation vor unlösbar scheinenden Konflikten deutlicher ausdrücken?

In meinen zahlreichen Gesprächen mit Entscheidungsträgern in den landwirtschaftlichen Gremien, mit führenden Vertreterinnen von Tierschutzorganisationen oder auch in der Politik begegne ich diesen Missverständnissen fast

täglich. Erklären einerseits und Zuhören andererseits lassen aber jeweils bald erkennen, dass auch hinter anderen Meinungen Menschen stehen, die sich ihre eigenen guten und wichtigen Gedanken gemacht haben.

In letzter Zeit habe ich mehr als einmal hören müssen, dass sich neu in eine Region zugezogene Tierärztinnen und Tierärzte nicht einmal bei den Nachbarkollegen vorgestellt haben...

Ich wünsche uns allen mehr Zeit, um miteinander zu reden!

*Euer Präsident
Dr. Andrea Meisser
andrea.meisser@ao-asif.ch*

Offizielle Mitteilungen / Communications officielles

Anmeldung neuer Mitglieder

Folgende Tierärztinnen und Tierärzte möchten der GST beitreten:

Anliker Edith, Dr. med. vet., Untere Reppischstrasse 12, 8953 Dietikon
Gauthier Emmanuel B., Zähringerstrasse 24, 3012 Bern
Kneubühler Arthur, Luzernstrasse 19, 6208 Oberkirch
Merker Martin, Dr. med. vet., Quadrellas 62, 7503 Samedan
Monn Thomas, Dr. med. vet., Wachterweg 3, 8057 Zürich
Schwarzwald Colin, Heidwiesen 17, 8051 Zürich

Einsprachen gemäss Artikel 6 der GST-Statuten sind innerhalb von 30 Tagen der Geschäftsstelle einzureichen. Nach Ablauf dieser Frist werden die KandidatInnen automatisch als Mitglieder aufgenommen.

Der Vorstand der GST

Demandes d'admission

Les vétérinaires ci-après font acte de candidature à la SVS:

Les oppositions doivent être transmises au Secrétariat de la SVS dans les 30 jours, conformément à l'article 6 des statuts. Après expiration de ce délai et sans avis contraire, les candidates sont alors membres.

Le Comité de la SVS

Aus dem GST-Vorstand

bj. Der Vorstand behandelte an seiner Sitzung vom 11. Dezember 1997 u. a. folgende Geschäfte.

Jahresplanung Vorstand

- Der Vorstand genehmigt die Jahresplanung 1998, die auch den Mitgliedern zur Kenntnis gebracht wird.

Beauftragte

- Herr Charles Trolliet, Montheron, wird zum Beauftragten für PR/Information Westschweiz gewählt. Er tritt die Nachfolge von Frau Ann Parvis an.
- Der Vorstand nimmt mit Bedauern vom Rücktritt von Dr. Rudolf Moser, Beauftragter für Herdenbetreuung und Zootechnik auf Ende Januar 1998 Kenntnis. Ein Ausschuss erhält die Kompetenz, ab Januar 1998 einen Beauftragten a. i. einzustellen.
- Der Rücktritt von Dr. R. Moser und die Genehmigung des neuen Reglementes über die Sachbereiche werden zum Anlass genommen, den Bereich «Sachbereiche/Beauftragte» einer grundsätzlichen Diskussion zu unterziehen. Die Geschäftsstelle wird beauftragt, bis Ende April z. H. des Vorstandes einen Bericht zu verfassen.
- Die definitive Nachfolge von Dr. R. Moser wird nach der Überprüfung des Bereiches «Sachbereiche/Beauftragte» geregelt.

Standesordnung/Arbeitsgruppe Information/Werbung

- Auf Antrag des Standesrates setzt der Vorstand eine Arbeitsgruppe mit dem Auftrag ein, den ganzen Bereich «Information/Werbung» der Standesordnung einer grundsätzlichen Überprüfung zu unterziehen. Die Arbeitsgruppe wird aufzuzeigen haben, wie eine standespolitisch vertretbare Liberalisierung aussehen könnte.

Die Arbeitsgruppe setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen: Dr. Walter Gamper, Präsident; Dr. Martin Seewer; Herr Christian Suter; Herr Charles Trolliet; Herr Beat Josi. Geplant sind u. a. eine Vernehmlassung bei den Sektionen und die Beschlussfassung durch die Delegiertenversammlung vom November 1998.

Genschutzinitiative

- Der Vorstand setzt eine Arbeitsgruppe mit dem Auftrag ein, einen Grundlagenbericht aus der Sicht der Tierärzteschaft zu verfassen.
Mitglieder:
Präsident: Dr. Richard Weilenmann, Vorstand GST; Dr. Brigitte Rüdiger, Beauftragte für Tierschutz GST; Dr. Melchior Schärli, Präsident der Sektion Tierschutz; Prof. Rico Thun, Vertreter der Wissenschaft. Als Sekretär amtiert Herr Christian Straumann, Stv. Geschäftsführer GST.

Schweizerische Tierärztetage 1999

- Obwohl die Volksabstimmung noch aussteht, muss mit dem Umbau des Kongresshauses Biel mit Beginn Frühjahr 1999 gerechnet werden.
Die Reservation von Biel wird rückgängig gemacht. Als Tagungsorte kommen Zürich oder Basel in Frage.

Verschiedenes

- Der Beginn der Delegiertenversammlungen 1998 wird auf 13.30 Uhr festgelegt.
- Die Budgets 1998 der Sachbereiche werden beschlossen.
- Die Stellungnahme der GST zur Teilrevision des IKS-Regulativs wird verabschiedet.
- Ein Mitglied wird wegen Nichterfüllung der finanziellen Verpflichtungen aus der GST ausgeschlossen.
- Das weitere Vorgehen in Sachen «Massnahmenliste KB» wird beschlossen.

Nouvelles du comité de la SVS

bj. Lors de sa séance du 11 décembre 1997, le comité a notamment traité les objets suivants.

Calendrier du comité

- Le comité approuve le calendrier 1998 qui sera porté à la connaissance des membres.

Mandataires

- M. Charles Trolliet, Montheron est élu mandataire «PR et Information» pour la Suisse romande. Il succède à Mme Ann Parvis.
- C'est avec regret que le comité prend acte de la démission du Dr Rudolf Moser, mandataire pour la surveillance des troupeaux et la zootechnie, pour la fin du mois de janvier 1998.
La compétence d'engager un mandataire ad interim à partir du mois de janvier est attribuée à un comité restreint.
- La démission du Dr R. Moser et l'approbation du nouveau Règlement concernant les domaines spécialisés donnent l'occasion de soumettre le domaine «domaines spécialisés/mandataires» à une discussion de principe.
Le secrétariat est mandaté de rédiger un rapport à l'attention du comité d'ici à la fin avril.
- La succession définitive du Dr R. Moser sera réglée après examen du domaine «domaines spécialisés/mandataires».

Code de déontologie / groupe de travail «information / publicité»

- A la demande du conseil de l'ordre, le comité institue un groupe de travail chargé de soumettre la totalité du domaine «information / publicité» à un examen systématique. Le groupe de travail devra mettre en évidence quelle pourrait être la forme d'une libéralisation acceptable sur le plan de la politique professionnelle.
- Le groupe de travail se compose des membres suivants:

Dr Walter Gamper, président; Dr Martin Seewer; M. Christian Suter; M. Charles Trolliet; M. Beat Josi.

Entre autres mesures, il est prévu de procéder à une consultation auprès des sections et de soumettre l'objet à l'assemblée des délégués du mois de novembre 1998.

Initiative pour la protection du patrimoine génétique

- Le comité institue un groupe de travail mandaté de rédiger un rapport fondamental réunissant les points de vue des vétérinaires.

Membres:

Président: Dr Richard Weilenmann, membre du comité; Dr Brigitte Rüdiger, mandataire pour la protection des animaux; Dr Melchior Schärli, président de la section «protection des animaux»; Prof. Rico Thun, représentant de la recherche. M. Christian Straumann, administrateur suppléant de la SVS, est désigné secrétaire.

Journées vétérinaires suisses 1999

Bien que la votation n'ait pas encore eu lieu, il faut partir du principe que la rénovation de la Maison des Congrès de Bienne débutera au printemps 1998.

La réservation est annulée. Les villes de Zurich et de Bâle entrent en considération comme lieu du congrès.

Divers

- Le début des assemblées des délégués 1998 est fixé à 13 h 30.
- Il est décidé des budgets 1998 des domaines spécialisés.
- Approbation de la prise de position de la SVS au sujet de la révision partielle de la réglementation de l'OICM.
- Un membre est exclu de la SVS pour ne pas avoir répondu à ses devoirs financiers envers la société.
- Il est décidé du procédé futur en matière de «liste de mesures IA».

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 6 novembre 1997, 13 h 30, à l'Hôtel Kreuz, à Berne

Participants selon la liste des présences

Délégués des sections régionales:	46
Délégués des sections spécialisées:	22
Délégués au total:	68
Comité:	6
Invités:	12
Excusés:	11
Procès-verbal: L. Zahler, secrétariat	

Objet 1: Bienvenue

Dans son allocution de bienvenue, le président évoque la nouvelle «série» qui traite des denrées alimentaires et qui est capable de déclencher l'hystérie collective, il veut parler des résistances aux antibiotiques. Il regrette la manière de raccourcir et de déformer l'état des choses de la presse spécialisée, tout particulièrement. Cette attitude entraîne

irréremédiablement une désorientation durable chez le consommateur. Du point de vue vétérinaire, il est incontestable qu'une interdiction de l'usage des FCA doit être soutenue. Les vétérinaires sont formés de manière optimale pour conseiller les agriculteurs dans ce processus. Cependant, il est impératif de prévenir les «actions compensatoires» qui consisteraient en des prescriptions exagérées d'aliments médicamenteux ou même d'oxyde de zinc. Il ne suffit pas que le nombre des collègues qui opinent du bonnet soit le plus grand possible. Par l'intermédiaire de prises de position destinées aux agriculteurs et au public, les vétérinaires doivent, eux-mêmes, revendiquer l'interdiction et lui donner l'importance nécessaire. Le rôle du vétérinaire n'est pas uniquement d'aider ou de soigner les animaux, le vétérinaire est également le «protecteur» du consommateur. Il s'agit ici d'assurance de la qualité et de relations publiques. Le président sollicite les délégués d'aller au devant du public dans le but de fournir des renseignements. Dans son allocution complémentaire, le Dr Koch insiste lui aussi sur l'importance

des relations publiques des vétérinaires. A son avis, dans cette affaire, la principale stratégie est de conseiller. A cet effet, le service sanitaire bovin et l'assurance de la qualité sont les meilleurs moyens: les vétérinaires démontrent ainsi leur détermination.

Le président présente à l'assemblée le nouveau collaborateur du secrétariat, Monsieur Christian Straumann.

Objet 2: Vérification de la capacité de délibération

Il est établi que les conditions relatives à la convocation de l'assemblée et au quorum selon art. 29, al. 1, des statuts sont réalisées.

Objet 3: Elections des scrutateurs

MM. Dr Walter Zindel et Dr Rainer Saner sont nommés scrutateurs.

Objet 4: Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Objet 5: Procès-verbal de l'AD du 12.6.1997 (ASMV 9/1997)

Le procès-verbal est approuvé.

Objet 6: Service sanitaire bovin

Prof. Rüschi informe. L'établissement d'un SSB est actuellement plus important que jamais, il représente la réponse adéquate aux événements de ces derniers temps. La décision de la FSIA de ne pas poursuivre la collaboration dans le domaine du SSB et le maintien de la garantie de l'OFV en matière de marché de prestations et de soutien financier ont conduit le comité à redéfinir la forme juridique et les organismes responsables. Les statuts présentés sont en accord avec l'objectif du SSB, tel qu'il a été présenté à l'AD du mois de juin. Prof. Rüschi insiste une fois encore sur le fait que le SSB est une deuxième instance, accessoire au vétérinaire d'exploitation. Selon les statuts, les objectifs primaires du SSB sont:

- a) De promouvoir l'assistance aux exploitations et, en particulier, le contrôle permanent et l'assainissement des exploitations à problèmes;
- b) D'établir une organisation pour la saisie, le traitement et la diffusion des données en matière de santé des bovins;
- c) De collaborer à l'assurance de la qualité des produits d'origine animale dans le but d'obtenir une reconnaissance officielle de l'exploitation de provenance;
- d) D'encourager les vétérinaires pratiquant la médecine bovine à se servir de l'outil informatique;
- e) De veiller à la formation et aux formations post-grade et continue dans le cadre de l'assistance aux exploitations en matière de production bovine.

La société des vétérinaires argoviens soutient et approuve le principe du SSB; à son avis, il s'agit d'une nécessité. D'autres sections s'allient à cette opinion. A la question posée: le SSB n'entre-t-il en action que pour des problèmes de fertilité du troupeau? Prof. Rüschi répond que, bien évidemment, la nutrition, la santé de la mamelle et les données d'ordre économique sont également prises en considération. La parti-

icipation de spécialistes est garantie par l'intégration des facultés. Le fait que la SVS, en tant que fondatrice de l'association, soit assujettie à des taxes déplaît aux vétérinaires zurichois. Dr Witzig (vétérinaires thurgoviens) soutient la proposition du comité, il la souhaiterait cependant plus étayée. Il est d'avis qu'à eux seuls, les vétérinaires ne font pas le poids; il est nécessaire de trouver d'autres partenaires en dehors de la FSIA. Les vétérinaires bernois et vaudois approuvent une action rapide. Pour Prof. Rüschi la nécessité d'agir est également primordiale, il est toujours possible d'accepter d'autres partenaires par la suite et un marché de prestations émanant d'autres organisations est également envisageable. A ce sujet, le président prie les délégués d'être actifs sur le plan des relations publiques et, surtout, de transmettre l'information à la base.

Les propositions du comité, à savoir:

- a) Abandonner l'idée de la forme juridique «société anonyme» et approuver l'alternative proposée, soit une association de soutien (pour la promotion), ainsi que la liste nouvellement définie des organismes responsables;
 - b) Mandater un groupe de travail, composé de membres des futurs organismes responsables d'entreprendre sans délai la préparation de l'assemblée générale constitutive de l'association de soutien (pour la promotion);
 - c) Adhérer à l'association (frs 5 000.—) et, en ce qui concerne les trois prochaines années, lui accorder un soutien supplémentaire de frs 20 000.— par an.
- sont acceptées à une large majorité.

Objet 7: Assurance de la qualité

Mme F. Schmid informe. L'AQ comble une brèche dans le domaine des denrées alimentaires - les producteurs et les fabricants de denrées alimentaires «certifiées» déjà - et garantit une continuité dans la pratique. L'assurance de la qualité concerne tous les déroulements des étapes de travail dans le cabinet et n'a rien à voir avec des prescriptions en matière d'activité médicale vétérinaire. L'AQ n'impose pas, l'AQ atteste. La qualité satisfait les clients et les rend fidèles. La fidélité des clients se solde par des recettes plus élevées ce qui motive les collaborateurs et il s'en suit automatiquement une bonne qualité. Il est important que les vétérinaires créent un système de qualité avant qu'ils n'y soient obligés. Un système de qualité existant est une pierre de base pour toute autre certification (également pour les normes ISO).

Dr Meisser informe que, dans cette affaire, le «Bundesverband praktizierender Tierärzte» (D) est intéressé à collaborer avec la SVS. Le BPT accepte de se procurer deux manuels de cabinets certifiés ISO et de les mettre à la disposition de la SVS.

Objet 8: Formation post-grade

Dr Glardon présente le concept. Dans un premier temps, il s'agit de réunir les structures actuelles, à savoir: le secrétariat pour la formation post-grade des facultés et le bureau central pour la formation continue de la SVS. Les programmes de formation post-grade pour les vétérinaires praticiens seront successivement repris par la SVS et une organisation pour la formation professionnelle est en voie de préparation. Dans

un deuxième temps et dans le but d'enregistrer les possibilités de formation post-grade et continue offertes aux membres de la SVS ainsi que de garantir les possibilités de formation adéquates, il sera créé une structure indépendante tant sur le plan matériel que financier. Cette structure doit garantir, à la fois, flexibilité et liberté d'agir.

Les deux propositions - la réunion du bureau central pour la formation continue et du secrétariat pour la formation post-grade (Phase I) et la création d'une organisation pour la formation (Phase II, à partir de 1999) - sont acceptées à une large majorité.

Objet 9: Cotisations annuelles 1998

Les montants des cotisations annuelles restent inchangés. Le président se réfère à l'art 10, al. 7 des statuts qui stipule que le comité est habilité à exonérer, totalement ou partiellement, des membres du paiement de la cotisation annuelle si des circonstances particulières le justifient.

Les cotisations annuelles pour l'année 1998 restent les mêmes que pour 1997, à savoir: membres cotisants: frs 470.—; 1^{ère} à 3^e année après l'examen fédéral: 30% du montant de la cotisation; 4^e et 5^e années après l'examen fédéral: 60% du montant de la cotisation; cotisation réduite pour les couples: 80% du montant des 2 cotisations; droit d'admission pour les membres cotisants: frs 100.—; droit d'admission pour les jeunes membres: frs 50.—.

Objet 10: Budget 1998

Dr A. Meisser présente le budget. L'excédent de dépenses de frs 88 400.— indiqué n'est pas aussi élevé qu'il ne l'était prévu dans le plan financier. Le déficit de 1998 est surtout lié aux dépenses, pas encore couvertes par les recettes, des domaines «formation post-grade» et «assurance de la qualité». Ces dépenses doivent cependant être considérées comme des investitions pour l'avenir et elles devraient être compensées par des recettes d'ici à ces prochaines années.

Le budget présenté ne tient compte que de l'exécution des travaux qui ont une signification décisive et en partie existentielle pour l'avenir de la profession de médecin vétérinaire.

Les principales modifications par rapport au plan de financement sont les suivantes:

a) A partir du 1.1.1998, les comptes du service d'inspection AQ seront indépendants de ceux de la SVS. Par conséquent, les dépenses et les recettes n'apparaîtront plus dans le budget de la SVS.

b) Les dépenses de personnel du bureau central pour la formation continue ne seront plus inscrites au poste «budget des mandataires» soit à la rubrique «prestations d'encouragement» mais elles seront mentionnées séparément sous «dépenses de personnel».

c) Eu égard à la nouvelle situation, position supplémentaire «Service sanitaire bovin».

d) Autres recettes: Formation post-grade frs 60 000.— et non frs 75 000.—. Les recettes AQ figurent nouvellement dans les comptes du service d'inspection AQ.

Le CG recommande à l'assemblée d'accepter le budget.

Le budget présenté est accepté à une large majorité (6 oppositions).

Objet 11: Elections

Conformément aux statuts en vigueur, les propositions devaient être déposées, par écrit, 30 jours avant la date prévue pour l'AD. Election ou réélection des membres suivants: *Comité*: élection du Dr Richard Weilenmann, Bâle, en remplacement du Dr U. Jenny, démissionnaire; réélection du Dr A. Meisser (président), de Mme E. Neff, de M. G. Repond, du Prof. Dr P. Rüschi, du Dr P. Sterchi et du Dr M. von Allmen.

Commission de gestion: S. Cator-Rossi, Dr H. Horber, Dr E. Leresche (tous sortants).

Conseil de l'ordre: élection en remplacement du Dr Andreas Dürr, démissionnaire: Dr Christian Suter et Dr Heinz Weber sont candidats. Dr Christian Suter est élu par 36 voix. Le Dr Heinz Weber se déclare d'accord de prendre la place de suppléant devenue vacante. L'assemblée l'élit à l'unanimité. Réélection de Diane Cuénoud, du Dr W. Gamper, du Dr Katharina Huter-Wissler, du Dr W. Müller; réélection des suppléants: Dr J.-R. Carroz, Alain Rutti.

Rédacteur en chef des ASMV: Prof. Dr M. Wanner (sortant)

Conseil de fondation du Fonds de secours: Membres: Dr P. Brocard, Dr K. Huter-Wissler, Dr J. Zihlmann (tous sortants).

Administrateur: élection de Mme L. Zahler en remplacement de B. Josi, démissionnaire.

Commissions AMV: Comité d'experts: élection du Dr R. Kunzmann et du Dr F. Hess-Dudan en remplacement des Drs D. Hitz et H.W. Burkhardt; Dr S. Paul (sortant).

Commission de contrôle des cours d'initiation: élection du Dr R. Kunzmann en remplacement du Dr D. Hitz, démissionnaire; réélection des Drs S. Paul et A. von Allmen. *Commission des cours pour les cours d'introduction*: élection des Drs F. Hess-Dudan, R. Kunzmann et Chr. Sigrist en remplacement des Drs H.W. Burkhardt, J.-C. Dubuis et D. Hitz, démissionnaires; réélection des Drs A. von Allmen et S. Paul.

Délégués de la SVS: Conseil d'administration de l'OGV SA: élection du Dr A. Meisser en remplacement du Dr J.-P. Siegfried, démissionnaire; *Caisse de compensation AVS/AI/APG*: Dr U. Jenny (sortant); *Fondation du Fonds d'entraide et de secours des médecins, dentistes et vétérinaires*: Dr U. Jenny (sortant); *Fonds de prévoyance pour le personnel des médecins et des vétérinaires*: Dr J.-P. Zendali (sortant); *Comité directeur pour les examens fédéraux de médecine*: Dr O. Glardon (sortant); *Académie suisse des sciences médicales (SENAT)*: Prof. Dr P. Rüschi, suppléant Dr H. Weber (tous deux sortants); *Fondation suisse pour les bourses d'études medicobiologiques*: Prof. Dr J. Nicolet (sortant); *Conseil scientifique de la SANZ*: Prof. Dr F. R. Althaus (sortant); *Association mondiale des vétérinaires (AMV)*: Dr A. Meisser en remplacement du Dr J.-P. Siegfried, démissionnaire; *Fédération européenne des vétérinaires*: Dr J.-P. Siegfried (sortant); *Union européenne des vétérinaires praticiens UEVP*: Dr J.-P. Siegfried (sortant); *Commission spéciale pour l'étude des produits vétérinaires de l'OICM*: Drs M. Dürr et H.R. Scheidegger (tous deux sortants); *Comité du service vétérinaire de l'état-major de la défense*: Dr H. Maurer (sortant); *Communauté de travail pour le transfert d'embryons (AET)*: Dr R. Moser (sortant); *Commission fédérale des toxiques*: Prof. Dr F. R. Althaus (sortant);

Commission fédérale pour la protection des radiations: Dr M. Flückiger (sortant); *Commission suisse du lait*: Dr B. Meyer, Prof. Dr J.-H. Penseyres (tous deux sortants).

Objet 12. Insémination artificielle

Dr R. Moser informe. Le marché d'essai mis en place par la FSIA dans les cantons de Thurgovie et de Zurich a été sujet à d'importantes controverses. Suite à la décision du conseil d'état du canton de Thurgovie de refuser l'effet suspensif du recours déposé par le FSIA, le marché d'essai fut interrompu. L'objectif de la SVS est de garantir une manière d'agir favorable au client, c'est à dire que les vétérinaires pratiquant des inséminations soient aussi nombreux que possible et que leurs conditions soient les mêmes que celles des vétérinaires qui inséminent sous contrat. Un groupe de travail a défini les actes vétérinaires et il les a consignés sous forme de liste. Suite aux manifestations-IA organisées et aux diverses réactions et prises de position, le comité a adopté une liste de mesures.

Objet 13: Proposition de la section régionale de Soleure: Les objets qui ont un grand impact doivent être soumis à l'AD!

E. Neff présente la proposition du «Verein Solothurnischer Tierärzte». La proposition prévoit que les prises de position au sujet d'objets qui ont un grand impact doivent être soutenues par l'AD. Le comité est en principe du même avis. Des exemples récents (ESB, FCA) démontrent cependant qu'il est souvent nécessaire de réagir rapidement. Même lorsque le comité prend position en son nom, il n'est, la plupart du temps, pas possible d'empêcher la presse de considérer qu'il s'agit de l'opinion de la base. De plus, il est particulièrement difficile de récolter les avis: les réponses lors d'enquêtes d'opinions auprès des sections sont en général bien maigres. Ch. Trolliet (vétérinaires vaudois) et Dr P. Bieri (ASMPA) sont d'avis qu'à cet égard, les vétérinaires devraient faire confiance au comité qu'ils ont élu. En règle générale, une réaction rapide est inéluctable. L'assemblée rejette la proposition des vétérinaires soleurois, la contreproposition du comité, énoncée ci-dessous, est, quant à elle, acceptée à une large majorité:

- En son nom, le comité peut donner son avis sur tous les sujets.
- Pour autant que le temps imparti le permette, les prises de position en rapport avec des objets de grande importance pour les vétérinaires ou la profession sont soumises aux sections avant d'être définitivement approuvées.
- Les prises de position qui sont de grande importance pour la société sont en général soumises à l'assemblée des délégués.
- Conformément aux statuts, les sections et les membres ont la possibilité de demander à ce que certains sujets soient traités par l'assemblée des délégués.

Objet 14. Reconnaissance, en tant que section spécialisée de la SVS, de l'Association suisse de médecine de la faune (ASMF)

Dr M. von Allmen informe. L'association a été constituée le 31 octobre à Goldau. Dr Marco Giacometti est élu président.

L'assemblée constitutive a réuni 33 membres votants. Quelques 80 personnes expriment leur désir d'adhérer à l'association. La SVS a procédé au contrôle des statuts qui satisfont aux prescriptions. Les buts de l'association sont la diffusion et l'approfondissement des connaissances qui ont trait à la médecine de la faune, des animaux de zoo et des animaux de compagnie exotiques par l'intermédiaire de rencontres scientifiques et de cours pratiques, la promotion des échanges de connaissances entre vétérinaires ainsi que l'amélioration des conditions de détention des animaux. La proposition de reconnaître l'Association suisse de médecine de la faune section spécialisée de la SVS est acceptée sans opposition.

Objet 15. Révision des statuts

Dr U. Jenny informe. Objectifs de la révision: intégrer la formation post-grade et continue, ancrer les contacts avec les organisations représentant le même métier ou des métiers apparentés, simplifier les procédures d'admission et d'exclusion, fixer les montants des cotisations annuelles (procedere), donner une nouvelle définition de la composition de «l'instance régionale», définir des délimitations juridiquement correctes en matière de plan de financement et de budget, introduire le Règlement relatif aux compétences en matière de finances et aux indemnités, sanctionner le nombre de 2 assemblées des délégués, définir une nouvelle procédure en matière d'élection et de votation ainsi que d'élection et d'engagement (cahier des charges) des mandataires, sans omettre de procéder à diverses autres simplifications et adaptations conformément aux indications de notre conseiller juridique. A l'occasion de la consultation sur le projet, 11 des 29 sections ont pris position. Il a été pris compte de leurs déclarations et le projet remanié est présenté à l'AD de ce jour. Les statuts révisés sont approuvés à l'unanimité et sans commentaire.

Objet 16. Révision de différents règlements

a) Révision du Règlement relatif aux compétences en matière de finances et aux indemnités

Dr A. Meisser informe. Le règlement règle les compétences en matière de finances de l'administrateur, du comité restreint, du comité et de l'AD ainsi que les indemnités des fonctionnaires, des mandataires et du personnel du secrétariat. La CG propose que l'adaptation annuelle des indemnités au renchérissement, art. 9.2, n'ait lieu que si le renchérissement accuse au moins 2% selon l'indice national. La proposition de la CG est acceptée par 32 voix contre 13, le règlement modifié est accepté sans opposition.

b) Révision du Code de déontologie

Une modification s'est révélée incontournable étant donné que, eu égard à la nouvelle Loi sur les cartels, le libellé de l'art. 5, 1er alinéa du Code de déontologie: «Les tarifs-cadre de la SVS et de ses sections ont force obligatoire.» ne saurait être maintenu.

Quelques intervenants ne sont pas d'accord avec le terme de «Kalkulationshilfe» ou «modèle de calcul» et aimeraient maintenir le terme de «tarif». Dr A. Weber recommande d'éviter le terme de «recommandation» étant donné que la commission de la concurrence considère qu'à partir du moment où

des recommandations sont suivies elles sont assimilées à un cartel. La motion d'ordre du Dr P. Bieri demandant d'interrompre les débats est acceptée à une large majorité (3 voix opposées).

c) Révision du règlement pour l'obtention du titre de spécialiste FVH

ca) Maintien du titre FVH: L'obtention et la procédure sont réglementées, alors que les directives relatives à la conservation du titre ne le sont pas. Les règlements des sections spécialisées prévoient, par exemple, que la conservation du titre est liée à des obligations annuelles en matière de formation continue. La proposition du comité, à savoir la modification de l'art. 3: «- Tout en prenant l'avis de la SVS - les sections spécialisées fixent les conditions dont dépendent l'obtention et la conservation du titre de vétérinaire spécialiste FVH et la procédure y relative» est acceptée.

cb) Instance chargée du traitement des recours:

Diverses sections spécialisées prévoient dans leur règlement que le comité de la SVS est l'instance chargée du traitement des recours. Pour différentes raisons, le comité ne peut pas se charger lui-même de cette fonction.

Le comité est d'accord de mettre un organe composé de trois membres à la disposition des sections spécialisées. Cette mesure doit exclure la possibilité d'une éventuelle partialité. La proposition du comité, un nouvel article 4:

«Le comité de la SVS élit un organe composé d'au moins trois membres que les sections spécialisées peuvent charger de traiter les recours. Les membres ne sont pas autorisés à

faire partie des comités de la SVS ou des sections spécialisées ni à appartenir aux organes des sections spécialisées chargés de décerner les titres de vétérinaire spécialiste FVH.» est acceptée.

cc) Perte du titre de vétérinaire spécialiste FVH

Comme déjà évoqué lors de la révision des statuts, le fait de lier un titre (de formation post-grade) à une affiliation à une section ou à la SVS contrevient aux prescriptions en matière de législation sur les cartels. Le comité propose donc d'abroger l'article 10 du règlement. L'assemblée approuve cette proposition.

d) Révision du Règlement concernant les domaines spécialisés

De part le fait que la formation des assistantes en médecine vétérinaire relève désormais de la compétence de l'OFIAMT, le domaine AV/AMV n'a plus sa raison d'être. A cette occasion le comité a soumis la totalité du règlement à une révision. Principale modification: cinq domaines au lieu de sept (abolition des domaines AV et formation). Le règlement révisé est approuvé sans opposition.

Objet 17. Divers

Le président relève les démissionnaires de leurs fonctions. Il reconnaît leurs mérites et leur exprime la profonde gratitude de la SVS.

Fin de la séance: 17 h 30

Procès-verbal: Lotti Zahler



OMIDA. Genau richtig.

C und D Potenzen bis C/D 1000 in Globuli, Dilutionen, Tabletten. LM-Potenzen in Dilutionen, Globuli KXM/KLM/KCM Korsakov, Einzeldosen. Diverse Salben. Taschenapotheke. Herstellung nach HAB (Homöopathischem Arzneibuch).

Von Hand potenziert

Auslieferung und Verrechnung durch

VETERINARIA AG 8021 Zürich, 01/455 31 11

OMIDA AG, Erlistrasse 2, 6403 Küssnacht a.R.

Röntgenqualitätssicherung

Haben Sie Fragen zu den vorgeschriebenen Prüfungen? Möchten Sie eine Expertise über den Zustand Ihrer Anlage? Wir garantieren für die seriöse, BAG-konforme Durchführung der vorgeschriebenen Prüfungen und allfällig notwendigen Instandstellungsarbeiten.

Unsere Konditionen entsprechen den Empfehlungen der GST.

RAYMED AG

Bonnstrasse 24
3186 Düringen
Tel. 026 493 31 45
Fax 026 493 31 85

RAYMED AG

Riedstrasse 14
8153 Dietikon
Tel. 01 742 13 33
Fax 01 742 08 18

Verlangen Sie unsere Unterlagen über:

- Qualitätssicherung nach BAG-Norm
- Veterinär-Röntgenstativ VET-X
- BAG-konforme Occasions-Röntgengeräte mit Garantie
- Hochfrequenz-Röntgenanlagen
- Dunkelkammereinrichtungen
- Entwicklungsmaschinen
- rufen Sie mich an für ein unverbindliches Gespräch

Name _____

Vorname _____

Strasse _____

PLZ, Ort _____

Tel. _____

**Schweizer
Archiv für
Tierheilkunde**

Aus den Sektionen / Chronique des sections

Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin

Anmeldung neuer Mitglieder

Folgende GST-Mitglieder haben sich um die Mitgliedschaft bei der SVK beworben:

Barandun Christine, Dr. med. vet., Quadra, 7425 Masein
Charbon Jean-Luc, Dr. méd. vét., Rte du Chasseral 14, 1470 Estavayer-le-Lac
Hiestand-Stünzi Michael, Krauchthalstrasse 11, 3324 Hindelbank

Einsprachen sind innert 30 Tagen schriftlich dem Sekretariat der SVK einzureichen.

Prof. Dr. B. Spiess, Sekretär der SVK

Association Suisse pour la médecine des petits animaux

Demandes d'admission

Les personnes suivantes membres de la SVS font acte de candidature à l'ASMPA:

Les oppositions doivent être transmises dans le délai de 30 jours au Secrétariat de l'ASMPA.

Prof. Dr B. Spiess, secrétaire de l'ASMPA

Fortbildung / Formation continue

1-5 March 1998, Zurich

European School for Advanced Veterinary Studies
Intensive course: Emergency Care at Equine Competitions
 Teaching language: English
 Further Informations: ESAVS Office, Am Kirchplatz 2, D-55765 Birkenfeld, Fax 0049 6782 4314

3./4. März 1998, Freudenstadt

Akademie für tierärztliche Fortbildung ATF-Homotoxikologie Kurs B
 Info: ATF, Oxfordstrasse 10, D-53111 Bonn, Tel. 0049 228 725460, Fax 0049 228 7254666, Das Programm ist bei der GST erhältlich.

5./6. März 1998, München

Gynäkologische und Ambulatorische Tierklinik
31. Jahrestagung über Physiologie und Pathologie der Fortpflanzung und 23. Veterinär-/ Humanmedizinische Gemeinschaftstagung
 Anmeldung und Auskunft: Prof. Dr. R. Stolla, Frau P. Wolf, Gynäkologische und Ambulatorische Tierklinik der Universität München, Königinstrasse 12, D-80539 München, Tel. 0049 89 2180 2612, Fax 0049 89 2180 2161
 Internet-Info: <http://www.vetmed.uni-muenchen.de/gyn-g/aktuell.html>

5./6. März 1998, Freudenstadt

Akademie für tierärztliche Fortbildung ATF-Phytotherapie Kurs B
 Info: ATF, Oxfordstrasse 10, D-53111 Bonn, Tel. 0049 228 725460, Fax 0049 228 7254666, Das Programm ist bei der GST erhältlich.

6./7. März 1998, Freudenstadt

Akademie für tierärztliche Fortbildung Homöopathie für Tierärzte
 Info: ATF, Oxfordstrasse 10, D-53111 Bonn, Tel. 0049 228 725460, Fax 0049 228 7254666, Das Programm ist bei der GST erhältlich.

8. März 1998, Freudenstadt

Akademie für tierärztliche Fortbildung 10. ATF-Fachfortbildung Veterinär-akupunktur
 Info: ATF, Oxfordstrasse 10, D-53111 Bonn, Tel. 0049 228 725460, Fax 0049 228 7254666, Das Programm ist bei der GST erhältlich.

14-18 March 1998, Chicago

American Animal Hospital Association 65th Annual Meeting
 Das Programm ist bei der GST erhältlich.

14. Mai 1998

Schweizerische Vereinigung für Zuchtthygiene und Buiatrik Frühjahrsversammlung
 Fachtagung «konsumgerechte Kälbermast»

7.-12. Juni 1998, Berlin

Bundesinstitut für gesundheitlichen Verbraucherschutz und Veterinärmedizin (BgVV)
4. Weltkongress Lebensmittelinfektionen und -intoxikationen
 Info: Congress Office 4th World Congress, Federal Institute for Health Protection of Consumers and Veterinary Medicine, Diedersdorfer Weg 1, D-12277 Berlin, Tel. 0049 3084 1221 58, Fax 0049 3084 1229 57, e-mail: 4.wkoffice@bgvv.de

26.-28. Juni 1998, Pörschach

European College of Veterinary Surgeons 7th Annual Scientific Meeting Preseminars in German and English, June 25th
 Info: ECVS, Monika Gutscher, Winterthurerstrasse 260, CH-8057 Zürich, Tel. 01 635 84 08, Fax 01 313 03 84

10-12 September 1998, Prague

AFIRAC 8th International Conference on Human-Animal Interactions
Theme: «The Changing Roles of Animals in Society»
 Further Informations: AFIRAC, 7, rue du Pasteur Wagner, F-75011 Paris, Tel. 0033 149 29 12 00, Fax 0033 148 06 55 65, e-mail: prague98@information-et-entreprise.fr

24-27 September 1998, Nottingham

British Veterinary Association Annual Congress
 Further Informations: British Veterinary Association, Congress Office, 7 Mansfield Street, UK-London W1M 0AT, Tel. 0044 171 636 6541, Fax 0044 171 436 2970, e-mail: Congress@BVA.co.uk

6.-8. November 1998, Nice

CNVSPA Kleintierkongress

23.-26. Septemer 1999, Lyon
 World Small Animal Veterinary Association
Welttierärztekongress

Mitteilungen / Communications

Karl-Pfizer-Nachwuchsförderpreis

Ausschreibung

In Zusammenarbeit mit den beiden Veterinärmedizinischen Fakultäten Bern und Zürich stiftet die Firma Pfizer GmbH, Karlsruhe, im Jahre 1998 erstmals den Karl-Pfizer Nachwuchsförderpreis. Dieser Preis wird im Abstand von jeweils zwei Jahren sowohl von der Veterinärmedizinischen Fakultät Bern wie auch von der Veterinärmedizinischen Fakultät Zürich verliehen. Ausgezeichnet werden mit jeweils

SFR. 8 000.—

je ein promovierter Nachwuchswissenschaftler der Veterinärmedizinischen Fakultäten Bern und Zürich für hervorragende wissenschaftliche Leistungen.

Der Preis dient der Förderung des wissenschaftlichen Nachwuchses in der Veterinärmedizin.

Zur Bewerbung sind die Arbeiten der Kandidaten aus dem

Gesamtgebiet der Veterinärmedizin einzureichen, die in den vorangegangenen 36 Monaten bis zum 31. März des Verleihungsjahres in international anerkannten Zeitschriften publiziert oder zur Publikation akzeptiert worden sind. Curriculum und Publikationsliste sind ebenfalls integrierender Bestandteil der Bewerbung.

Die Bewerbung um den Karl-Pfizer Nachwuchsförderpreis 1998 sind bis zum

31. März 1998

beim Dekanat der jeweiligen Fakultät einzureichen.

Vorschlagsberechtigt sind alle promovierten Angehörigen der Veterinärmedizinischen Fakultäten Bern und Zürich. Selbstbewerbung ist ebenfalls möglich und erwünscht.

Die Satzungen des Karl-Pfizer Nachwuchsförderpreises können unverbindlich angefordert werden bei:

Pfizer AG, Abteilung Tiergesundheit, Flüelastrasse 7, 8048 Zürich, Tel. 01 495 71 11, Fax 01 495 72 80

GST-Preis 1998

Einsendeschluss für Vorschläge für den GST-Preis 1998 ist der **31. März 1998**. Die Teilnahme- und weiteren Bedingungen richten sich nach dem Reglement (vgl. SAT 9/97).

Prix SVS 1998

Les propositions pour le prix SVS 1998 sont à remettre au Secrétariat jusqu'au **31 mars 1998**. Vous trouvez les conditions de participation dans le règlement (voir Archives 9/97).

Totentafel / Décès

Hausch Ralph, Dr méd. vét., 1756 Onnens

geboren/né le 04.08.1928 gestorben/décédé le 21.09.1997

Aussergewöhnliche fachliche und unternehmerische Herausforderung

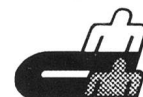
Als Tierärzte-Ehepaar, einzelne/r Tierärztin/arzt oder Kollegen-Gruppe suchen Sie nach der Aus- und Weiterbildung eine Basis für Ihre Zukunft.

Diese Gelegenheit bietet sich Ihnen mit der Übernahme eines Praxis-Komplexes (20 Minuten von Bern), der für fast alle Gross- und Kleintier-Diagnosen, Behandlungen und Eingriffe ausgerüstet ist.

Aussergewöhnlich ist nicht nur die Praxis, sondern auch das vorgesehene Finanzierungsmodell. Dieses ist so ausgelegt, dass die anfängliche Belastung sehr gering ist. Die erforderlichen Eigenmittel sind daher minimal.

Auf Wunsch steht Ihnen die Besitzerfamilie für nähere Auskünfte und die CONSOMED-Praxisberatung und Ärztetreuhand für die betriebswirtschaftliche Begleitung zur Verfügung.

Für weitere Informationen wenden Sie sich bitte an Ferdinand Sennrich von der CONSOMED



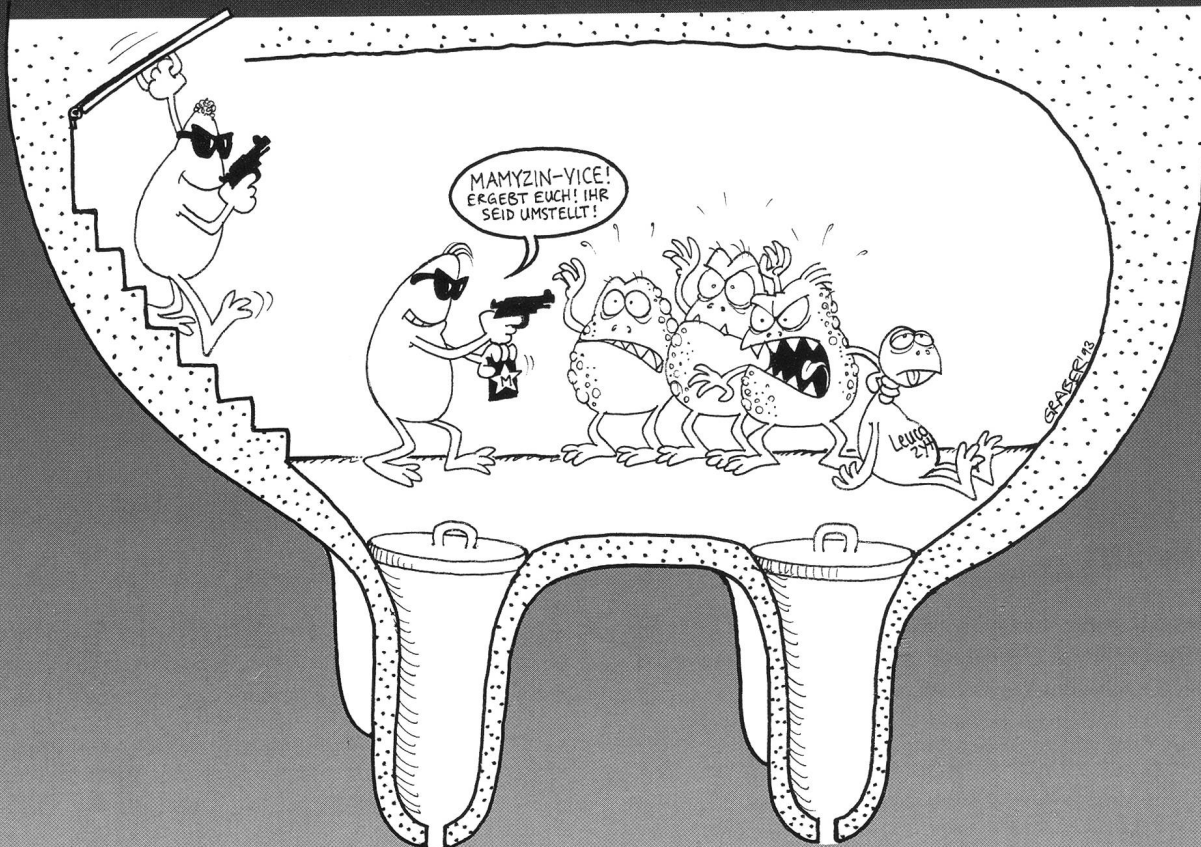
C O N S O M E D

F. Sennrich und B. Schneider
Elisabethenstr. 3, 3014 Bern
Fax 031 / 3 322 937
Tel. 031 / 3 316 516

**Schweizer
Archiv für
Tierheilkunde**

Mamyzin 10

konzentriert sich im Euter



Mamyzin erwischt alle!

Mamyzin 10, die neue Handelsform, ist

- x anwenderfreundlicher und
- x preisgünstiger

Das parenteral verabreichte **Mamyzin**

- x wirkt auch bei verstopften Milchgängen und
- x erzielt unerreicht hohe Penizillin-Konzentrationen in Mastitis-Vierteln

Handelsformen: Trockensubstanz: Durchstechflasche zu 5 bzw. 10 Mio. IE Penethamathydrojodid.
Suspensionsmittel: Durchstechflasche zu 15 bzw. 30 ml Aqua bidestillata.

Herstellung: Leo Pharmaceutical Products, Ballerup, Dänemark.

Vertrieb Schweiz: Dr. E. Gräub AG, Bern, Tel. 031 / 981 22 11

GRAEUB